



**AVIS PUBLIC**  
**RELATIF AU RÈGLEMENT NUMÉRO 313-91-2021**

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la Municipalité

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 décembre 2021, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 313-91-2021, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue d'ajouter des dispositions concernant les poulaillers.

**Objet du règlement**

Le présent règlement a, sommairement, pour objet :

- d'ajouter les définitions relatives aux poulaillers dans le règlement de zonage;
- d'autoriser les poulaillers comme constructions complémentaires à une résidence et d'établir les normes de construction et d'implantation du poulailler et du parquet.

**Description de la zone visée**

Ces modifications touchent des immeubles situés dans toutes les zones de la municipalité.

Le plan de zonage peut être consulté au bureau de la Municipalité aux heures d'ouverture de bureau.

**Approbation référendaire**

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

**Période de consultation écrite**

Considérant l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 sur l'entièreté du territoire québécois relativement à la pandémie de la Covid-19 et de l'arrêté ministériel numéro 2020-049 daté du 4 juillet 2020, l'assemblée de consultation publique prévue aux articles 125 et 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est remplacée par une consultation écrite d'une durée minimale de 15 jours.

Toute personne intéressée par ce projet de règlement peut transmettre ses commentaires et/ou questions par écrit avant 16 h 45, le 13 janvier 2022, à la municipalité de Saint-Paul, par courriel à l'adresse [mairie@saintpaul.quebec](mailto:mairie@saintpaul.quebec), ou encore, en déposant les commentaires dans la boîte postale située à l'extérieur de la mairie, 10, chemin Delangis.

Pour être considérés, les commentaires et/ou questions doivent indiquer votre nom, prénom et adresse complète. Il doit y avoir la mention « Consultation écrite – projet de règlement 313-91-2021 ». Veuillez noter que les commentaires et l'identité de leur auteur seront déposés à la séance du Conseil municipal du 17 janvier 2022 et seront publics.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la municipalité de Saint-Paul à l'adresse suivante : [www.saintpaul.quebec](http://www.saintpaul.quebec) ou en faisant la demande en téléphonant au service de l'urbanisme et de l'environnement au 450-759-4040, poste 232.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce QUATORZIÈME jour du mois de DÉCEMBRE deux mille vingt et un.**

Directeur général et greffier-trésorier  
M. Pascal Blais, MAP